



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

Paris, le 17 octobre 2008

Monsieur DELANOE Bertrand
Maire de Paris
Hôtel de Ville
75004 PARIS

Lettre recommandée avec A.R.

OBJET : Dépôt d'un préavis de grève.

Monsieur le Maire,

Le Syndicat CGT des Animateurs de la Ville de Paris dépose par la présente un préavis de grève avec effet le jeudi 23 octobre 2008 dès 00 h 00 pouvant aller de 55 minutes à 24 heures pour permettre aux agents de la DASCO de ne pas se rendre aux « désignations » de la Ville concernant le service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires.

En effet, plusieurs syndicats d'enseignants lancent un mouvement de grève ce jour.

Nos principes et nos valeurs nous interdisent de se rendre à de telles désignations.

Nous vous demandons de suspendre la mise en place de ce service minimum d'accueil à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat
Le Secrétaire Général

J.F. LAFOND.